

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 novembre 2018

A l'exception de : Mesdames CARNAC et HUCHET.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Date du
Conseil Municipal

21 NOVEMBRE 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

16/ CREATION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES / CREATION DE CLOTURES ET PORTAILS A QUAI DES ARTS ET AU GROUPE SCOLAIRE DU POULIGOU / CREATION D'UNE LUDOTHEQUE - AUTORISATION DE DEPOT DES DECLARATIONS PREALABLES

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----29

Votants -----31

RAPPORTEUR : Monsieur ALLANIC, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Concernant la maison des assistantes maternelles :

La Commune de Pornichet a décidé de transformer une habitation sise avenue Saint-Sébastien à Pornichet, en maison des assistantes maternelles. Cette habitation a été construite dans les années 1992/1993. Le bâtiment se compose d'un sous-sol et de deux niveaux de 140 m² chacun. La structure actuelle du bâtiment n'étant pas adaptée, il est nécessaire de réaménager l'intérieur des bâtiments.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Concernant les clôtures et portails à Quai des Arts et au groupe scolaire du Pouligou :

Afin de sécuriser les sites du groupe scolaire du Pouligou et de Quai des Arts, la Ville de Pornichet a lancé une consultation pour la création des clôtures, portails et portails automatiques.

Concernant la ludothèque :

A la suite du transfert du groupe scolaire Gambetta élémentaire, sis 2 place Gambetta en septembre 2018, la Commune de Pornichet a décidé d'engager la requalification du site Gambetta. L'une des premières étapes a consisté à transférer la ludothèque sur ce site.

En complément des travaux déjà effectués, il est prévu l'ajout d'une ouverture qui permettra une meilleure utilisation des sanitaires situés à proximité immédiate de la ludothèque. Ces travaux nécessiteront le dépôt d'une déclaration préalable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt des déclarations préalables concernant la maison des assistantes maternelles, les clôtures et portails de Quai des Arts et du groupe scolaire du Pouligou, la ludothèque.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R423-1,
⇒ Vu l'avis de la Commission sécurité - travaux - circulation en date du 12 novembre 2018,

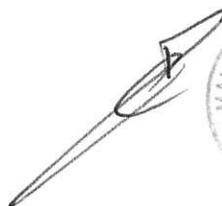
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les projets concernant la maison des assistantes maternelles, les clôtures et portails à Quai des Arts et au groupe scolaire du Pouligou et la ludothèque.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur ALLANIC, à déposer les déclarations préalables correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.